



Cabinet du Maire
Tél : 05 62 13 52 59
Mail : cabinet@plaisancedutouch.fr

Monsieur Jean- Michel LATTES
Président du SMTC
Esplanade Compans Cafarelli
31011 TOULOUSE Cedex 6

Plaisance du Touch, le 1^{er} février 2017

Réf. : LE/ /MF-2017.18

Objet : Délibération PDU

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la copie de la délibération n° 17/02 concernant la position prise par la Commune au sujet du Projet PDU « Projet Mobilité 2025/2030 » lors du Conseil Municipal du Jeudi 26 janvier 2017 dernier.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de prendre en compte ces demandes dans l'élaboration définitive du dossier PDU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Louis ESCOULA



Maire de Plaisance du Touch
Président de la communauté de communes
de la Savoie du Touch





DGS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH**

SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

Le Jeudi 26 Janvier 2017 à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis ESCOULA.

Etaient présents : M. ESCOULA - BARBIER - BARTHES - BELMONTE - CEROVECKI - CLAVEL - DELPECH - FISCHER - FUENTES - LACOMBE - LAVAYSSIERES - MALHERBE - MARTIN - MORIN - PAINCHAULT - PELLEGRINO - PERREU - RANEA - REGNAULT VIOLON - TARDIVO - TORIBIO - TORRES - VIE

Etaient représentés :

Mme LECLERC	par Mme LAVAYSSIERES	M. CHOUARI	par M. MARTIN
M. COMAS	par M. ESCOULA	Mme BELAMARI	par Mme CEROVECKI
Mme ACOLAS	par Mme FISCHER	M. FRAISSE	par M. BARBIER

Etaient absents : M. GUYOT - THOUZET - CHOLLEY - LEGAY

Secrétaire de séance : Mme LAVAYSSIERES

Convocation du : 19/01/2017

Nombre de membres en exercice : 33

Membres présents : 23

OBJET : Position de la commune au sujet du projet de PDU « Projet Mobilités 2025/2030 »

Monsieur le Maire expose que le SMTC-Tisséo (Syndicat Mixte des Transports en Commun-Tisséo) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision de son Plan de Déplacements Urbains : projet Mobilités 2025/2030. Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux/diagnostic et les premières orientations pour la période 2020/2030.

Dans ce cadre, lors de la concertation de l'actuel PDU, l'association Plaisance Environnement, en tant qu'acteur local environnemental, a été consultée et a élaboré un cahier de contribution. Cette participation a fait évoluer positivement le document. La commune de Plaisance est donc étonnée que cette association n'ait pas reçu, à ce jour, d'invitation à donner son avis.

Une première proposition de ce projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016. Au regard de ce projet, la commune formule les remarques suivantes :

- L'objectif initial de créer une ligne LINEO véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance – Toulouse et préparer son prolongement vers La Geyre reste d'actualité : une première étape est en cours avec la LINEO 3.
- Il s'agit aussi, pour la commune, de continuer à améliorer les liaisons transversales sur l'ensemble des territoires périphériques, notamment la ligne 55 dans la perspective du développement économique du plateau de La Ménude via La Salvétat en rabattement vers Colomiers et la ligne 48 prolongée jusqu'à Plaisance (ou une alternative comme le rabattement de la ligne 67 sur Basso Cambo). Pour la ligne 67, un aménagement spécifique aux bus sur la commune de Tournefeuille (la route départementale RD 50), précisément sur le chemin du Marquisat, permettrait également une amélioration certaine de cette ligne.
- Il est nécessaire de mettre en oeuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à désenclaver les zones en cours d'urbanisation à l'interface de Cugnaux et de Plaisance du Touch. Une ligne OPTIMO qui ne serait pas en site propre (au moins partiellement) ne pourrait répondre aux objectifs de desserte et de densification prescrits par le SCOT. Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD 924 (Colomiers-Portet) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Accusé de réception en préfecture
031-213104243-20170126-2017-02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la commune tient à réaffirmer la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges, notamment au niveau de la Vache pour le secteur Nord et à Colomiers pour l'Ouest toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers, et le plateau de la Ménude (réserves foncières) puis Basso Cambo par la 924 et la VCSM ; et depuis Francazal (ancienne voie ferrée) jusqu'à Portet sur Garonne.

Précisément, afin de diminuer la forte croissance du trafic et le risque de saturation de la RN 124, il est proposé la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Léguevin/La Salvetat Saint Gilles bénéficiant aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cette échangeur.

Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D 37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

De plus, la collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne de bus n° 55. Ainsi, la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude (la commune de Plaisance est propriétaire des parcelles nécessaires) permettrait de développer, pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, un accès à la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Il est précisé que les collectivités (communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises d'un futur tracé réalisable à court terme.

Enfin, la commune tient à rappeler que ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés, mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

Il est donc proposé de rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal).

Vu la délibération du SMTC du 17 octobre 2002 approuvant le PDU de la Grande Agglomération Toulousaine
Vu la délibération du SMTC du 4 février 2015 prescrivant la deuxième révision du PDU

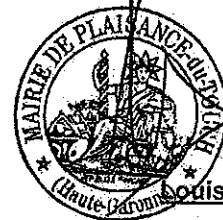
Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande au SMTC-Tisséo la prise en compte de ces remarques dans le futur Plan de Déplacements Urbains.

VOTE

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
031-213104243-20170126-2017-02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017